

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 11 (1870), p. 128-136

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1870__11__128_0

© Société de statistique de Paris, 1870, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV. VARIÉTÉS.

1^{re} PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Mouvement de l'aliénation mentale en France.* — D'après les recensements officiels, le chiffre des aliénés, de 16,538, en 1835, se serait élevé à 93,252 au 1^{er} janvier 1869. Il aurait donc presque quintuplé en 34 ans.

Mais les chiffres ci-dessus comprennent deux éléments bien différents : les aliénés recensés à domicile et ceux internés dans les asiles. Or, s'il est facile de connaître le nombre exact de ces derniers, il n'en est pas de même des autres : ils n'ont pas toujours, en effet, été recensés avec le même soin qu'aujourd'hui, et on ne peut guère comparer les chiffres obtenus en 1835 avec ceux de 1869.

Quoi qu'il en soit, d'après les résultats constatés au 1^{er} janvier 1869 et qu'on peut à coup sûr considérer comme un minimum, il y avait à cette époque, en France, 1 aliéné sur 412 habitants.

Cette proportion n'a rien d'ailleurs qui doive nous étonner : elle était, en Suisse, en 1867, de 1 sur 202; en Angleterre, en 1868, de 1 sur 432; en Écosse, en 1868, de 1 sur 439, et en Suède, en 1860, de 1 sur 512.

Dans quelle proportion le nombre des aliénés s'est-il accru dans les établissements spéciaux ?

Pour l'étude de cette question, j'ai fait, moi-même, dans tous les établissements d'aliénés, une enquête spéciale qui m'a donné les résultats suivants :

1° Le chiffre absolu des aliénés internés s'est élevé, de 1835 à 1869, de 10,539 à 38,545 : il a donc presque quadruplé.

2° Le nombre relatif s'est élevé de 3.16 à 10.03 pour 10,000 habitants; il a donc un peu plus que triplé.

L'augmentation annuelle, qui était d'abord de 5.94 p. 100 par rapport au chiffre des existants au commencement de chaque année, n'est plus aujourd'hui que de 2.57.

La proportion des aliénés internés est moins forte en France que dans les pays voisins : elle était, en Angleterre, en 1868, de 1 interné sur 653 habitants; en Belgique, en 1869, de 1 sur 768; en Écosse, en 1868, de 1 sur 564; en Suisse, en 1867, de 1 sur 896.

L'augmentation du nombre des aliénés internés doit être attribuée :

1° A ce que, chaque année, le chiffre des admissions l'emporte sur celui des extinctions, c'est-à-dire des sorties par guérison, décès ou autres causes ;

2° A l'augmentation du chiffre des entrées.

La première cause a contribué jusqu'ici pour les deux tiers, et la seconde, pour un tiers seulement à l'augmentation progressive du nombre des aliénés internés.

La première cause diminue de jour en jour d'importance et n'aura bientôt plus qu'une influence insignifiante.

Il en est de même de l'augmentation du nombre des entrées, — 272 en moyenne par année de 1835 à 1869, — qui, de 8.73 p. 100 par rapport au chiffre des existants, est descendu à 1.97.

Cette augmentation du chiffre des entrées tient elle-même à plusieurs causes bien différentes : il faut citer en première ligne la confiance qu'inspirent de plus en plus aux familles les médecins des asiles publics et privés; aussi est-ce sur les placements effectués par les familles que porte surtout l'augmentation.

Vient ensuite la facilité de plus en plus grande apportée aux admissions par l'ouverture, chaque année, de nouveaux établissements.

Enfin, il faut faire entrer en ligne de compte l'accroissement du nombre des cas de folie, question fort complexe que je me réserve d'étudier plus longuement dans un second mémoire. Mais je puis dire dès aujourd'hui que, si le nombre des cas d'idiotie et surtout de crétinisme va sensiblement en diminuant, le chiffre des folies de cause alcoolique et des folies paralytiques augmente de jour en jour d'une façon réellement inquiétante.

D^r LUNIER,

Inspecteur général du service des aliénés.

Nous reviendrons sur l'excellent mémoire, dont M. Lunier a bien voulu nous donner, pour le *Journal de la Société*, l'analyse beaucoup trop concise qu'on vient de lire.

(La Rédaction.)

2. *Mouvement de la marine marchande à vapeur.* — Nous avons inséré dans le numéro précédent le tableau des accroissements et extinctions de la marine marchande, sans distinction entre les bâtiments à voile et à vapeur. Nous complétons ce document par une statistique de même nature, pour les navires à vapeur seulement.

Années.	Navires à vapeur.													
	Accroissements.						Extinctions.							
	Nouvelles constructions.		Achats des pays étrangers.		Total.		Naufrages.		Dépècement.		Ventes aux pays étrangers.		Total.	
	Nom-bre.	Ton-nage.	Nom-bre.	Ton-nage.	Nom-bre.	Ton-nage.	Nom-bre.	Ton-nage.	Nom-bre.	Ton-nage.	Nom-bre.	Ton-nage.	Nom-bre.	Ton-nage.
1850.	9	599	„	„	9	599	„	„	„	„	2	61	2	61
1851.	20	6,027	„	„	20	6,027	„	„	6	435	1	96	7	521
1852.	23	4,040	„	„	23	4,040	2	207	5	851	2	249	10	1,307
1853.	34	5,357	„	„	34	5,357	2	371	7	644	2	113	11	1,128
1854.	31	10,355	„	„	31	10,355	4	935	4	819	2	504	10	2,258
1855.	32	7,149	11	5,793	43	12,942	7	1,346	4	445	2	298	13	2,089
1856.	34	8,343	31	12,315	65	20,658	3	642	8	526	4	478	15	1,646
1857.	58	8,729	12	1,835	70	10,564	3	1,074	6	752	4	657	13	2,433
1858.	34	3,833	5	1,448	29	5,281	5	2,068	11	2,562	15	5,836	31	10,466
1859.	15	2,567	„	„	15	2,567	5	1,428	7	915	5	1,976	17	4,319
1860.	14	6,764	„	„	14	6,764	8	1,739	10	892	6	1,172	24	3,803
1861.	26	7,594	„	„	26	7,594	3	746	4	835	3	558	10	2,139
1862.	22	9,727	„	„	22	9,727	9	1,701	6	915	4	1,382	19	3,098
1863.	24	9,408	„	„	24	9,408	9	2,978	8	463	3	693	20	4,134
1864.	17	7,367	8	6,184	25	13,551	1	163	2	246	3	302	6	711
1865.	28	9,901	15	5,530	43	15,431	10	3,308	6	1,199	6	710	22	5,217
1866.	26	10,938	7	6,520	33	17,458	4	741	14	2,157	3	249	21	3,147
1867.	31	3,590	18	8,565	39	12,155	2	531	11	1,049	4	367	17	1,947
1868.	31	3,220	12	3,032	33	6,252	2	1,108	7	1,071	9	1,917	18	4,096

3. *Réductions successives de l'impôt foncier en France.* — Depuis soixante ou quatre-vingts ans, la quotité de l'impôt foncier a considérablement diminué. En 1790, l'Assemblée nationale en fixa le principal à 250 millions. On ajouta ensuite 5 sous par livre, qui correspondent à nos 25 centimes additionnels, soit 50 millions de plus; total 300 millions. Tel est le point de départ légal de la fixation de l'impôt foncier en France.

De 1797 à 1821, neuf dégrèvements successifs l'ont allégé de plus de 85 millions. En 1850, il fut encore dégrévé de 27 millions: total, depuis soixante-quinze ans, 112 millions environ. Durant cet intervalle, cet impôt s'est naturellement augmenté, comme conséquence du progrès de la richesse publique, dû à la paix, par l'augmentation considérable des propriétés bâties soumises à l'impôt.

Mais il n'en est pas moins incontestable qu'il est aujourd'hui plus léger qu'il y a quatre-vingts ans, et, à ce sujet, il est impossible de ne pas faire les deux réflexions suivantes :

La valeur monétaire de l'or et de l'argent ayant diminué, le même chiffre nominal d'impôt représente aujourd'hui beaucoup moins qu'il y a quatre-vingts ans. D'autre part, les immeubles donnant aujourd'hui des revenus plus considérables (estimés à plus du double, presque au triple), il est certain que, si les propriétaires fonciers reçoivent un revenu ainsi accru et payent une somme d'impôt moindre, il n'y a vraiment pas pour eux de raison sérieuse de se plaindre.

Sans doute, des centimes additionnels ont augmenté les charges des contribuables, qui souvent ne se rendent pas compte des causes de cet accroissement. Il importe de les éclairer; il faut qu'ils sachent que le produit de ces centimes ne va pas à l'État; qu'il s'emploie dans les localités mêmes, en dépenses obligatoires, en améliorations réclamées par les populations. Ils sont, d'ailleurs, votés par les élus du suffrage universel dans les communes ou dans les conseils généraux; c'est à eux de les restreindre ou de les étendre selon les besoins du pays, selon les forces des contribuables. (LARRABURE, *Rapport de pétitions au Sénat en 1869.*)

4. *La force publique en France (moins l'armée).* — Sous la direction de 38,000 maires, 35,000 gardes champêtres communaux veillent sur la sécurité des

récoltes et sur les mœurs champêtres ; ils sont aidés par 23,000 gendarmes divisés en 3,000 brigades.

30,000 gardes particuliers veillent sur les propriétés privées.

30,000 douaniers gardent les frontières et perçoivent les droits.

Les forêts et les eaux sont défendues par 10,000 gardes forestiers et gardes-pêches.

6,000 commissaires de police et agents de second ordre organisent la police dans toute la France ; il convient d'ajouter à ce chiffre la police de Paris, qui compte au moins 7,000 commissaires de police, officiers de paix et sergents de ville.

Tous les délits ou crimes constatés par les agents sont jugés par 2,941 juges de paix, 3,450 magistrats composant 373 tribunaux de première instance et 28 cours d'appel, assistés, quand ils siègent en cour d'assises, par 8,500 jurés par an.

1 bague reçoit les condamnés aux travaux forcés non transportés aux colonies pénales ; 25 maisons centrales renferment les condamnés à la détention et à la réclusion ; 86 maisons de justice logent les accusés et les condamnés à mort, sans compter : 362 prisons départementales, 3,000 maisons de dépôt cantonales, 3,000 chambres de sûreté des casernes de gendarmerie, sans compter non plus les 12 prisons nécessaires à la consommation judiciaire de Paris.

Enfin, 38,000 violons sont mis gratis à la disposition de tous les ivrognes de France :

5. *Statistique des plébiscites.* — Voici la statistique historique des manifestations plébiscitaires qui ont eu lieu en France :

Constitution de 1793 (République) : pour, 1,801,918 ; contre, 11,610.

Constitution de l'an III (République) : pour, 1,057,380 ; contre, 49,957.

Constitution de l'an VIII (Consulat) : pour, 3,911,000 ; contre, 1,569.

Sénatus-consulte de l'an X (Consulat à vie) : pour, 3,568,185 ; contre, 9,074.

Sénatus-consulte de l'an XIII (Empire) : pour, 3,321,675 ; contre, 2,599.

Acte additionnel de 1815 : pour, 1,300,000 ; contre, 4,206.

Constitution de 1852 : pour, 7,473,441 ; contre, 641,351.

Sénatus-consulte de décembre 1852 (Empire) : pour, 7,828,189 ; contre, 253,145.

Constitution de 1870 : oui, 7,336,434 ; non, 1,560,709.

La Constitution de 1793 n'a pas fonctionné. La Constitution de l'an III a duré quatre ans. On sait ce qu'ont duré les Constitutions consulaire et impériale, ainsi que la Constitution de 1852.

2^e PARTIE. — DOCUMENTS ANGLAIS.

1. *Résultats de l'exploitation des chemins de fer en Angleterre en 1869.* — Les voies ferrées du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne atteignaient, en 1869, une longueur de 23,062 kilom. Le développement kilométrique n'était, en 1868, que de 22,767 kilom. L'augmentation a donc été de 295 kilom. pendant l'année dernière. Les recettes de 1869 se sont élevées au total à 41,595,661 liv. st., soit 1,039,891,525 fr. ; soit enfin 124 fr. en moyenne par jour et par kilomètre. Les chiffres de 1868 étaient, pour les recettes, de 39,823,268 liv. st. ou 995,581,700 fr., soit 120 fr. par jour et par kilomètre.

Le rendement kilométrique de 1869 est plus élevé que celui de toutes les années antérieures, à compter de 1845.

Les dépenses d'exploitation, l'année dernière, ont été d'environ 47 $\frac{1}{2}$ p. 100 des recettes brutes.

Le rapport de la dépense à la recette est, en 1869, inférieur à celui des années antérieures, à partir de 1860.

Le rapport des recettes du trafic au capital dépensé est de 8.47 p. 100.

Le rapport du produit net au capital d'établissement a été de 4.45 ou $4\frac{1}{2}$ p. 100 environ.

Le capital d'établissement des lignes anglaises s'élève à 490,950,770 liv. st., ou 12,273,769,250 fr.

L'amélioration considérable que nous venons de signaler, dans l'industrie des voies ferrées, en Angleterre, provient de trois causes: réduction dans les dépenses à imputer au compte capital, augmentation progressive dans le chiffre du revenu et réduction du rapport de la dépense à la recette.

Le rapport de la dépense à la recette avait été, en 1866, de 48.8 p. 100; en 1867, de 50.6 p. 100; en 1868, il est descendu à 49.05 p. 100.

Les recettes ont augmenté, dans l'espace de six ans, de 10,797,001 liv. st. ou de 269 millions de francs en chiffres ronds. La longueur kilométrique a augmenté de 3,696 kilom.; le produit kilométrique s'est accru de 15 fr. par jour.

Durant ces six ans, le capital d'établissement a été augmenté de 103,704,570 liv. st., dont 76,500,600 liv. st. ont été dépensées de 1863 à 1866, et 27,200,000 liv. st. environ de 1866 à 1869. Les deux dernières années, il n'a été dépensé que 11,000,000 liv. st., c'est-à-dire 275,000,000 fr.

Si, à l'avenir, la progression des recettes et la réduction des dépenses suivent la même marche, on peut prévoir que, dans cinq ou six ans, les voies ferrées d'Angleterre produiront 50,000,000 liv. st., ou 1,250,000,000 fr. annuellement. (*Abrégé des documents officiels.*)

2. *La télégraphie sous-marine anglaise.* — La science pratique a remporté une nouvelle victoire. La *Telegraph construction maintenance Company* a posé avec succès, et cette fois même sans accident, le câble qui relie Suez et Aden à Bombay. Ainsi a été terminé un nouvel anneau de cette chaîne qui relie par des câbles sous-marins trois parties du monde. C'est une association d'hommes éminents dans la politique, dans la science et dans les finances, qui, en un espace de dix-huit mois, a organisé des compagnies unissant l'Amérique à l'Europe et, prenant pour point de départ Falmouth d'un côté et Marseille de l'autre, gagnent l'Égypte, traversent la mer Rouge, touchent à Bombay, et repartent de la Pointe de Galles pour aller en Chine et en Australie.

Voici, du reste, le programme de ces différentes compagnies, déjà exécuté en grande partie, et le capital dont elles disposent :

1. *Compagnie Falmouth, Gibraltar et Malte.*

La construction de ce câble, dont la longueur est de 2,456 milles, est presque terminée. Sa pose aura lieu au printemps, dès que la saison le permettra. Il part de Falmouth, est relié avec Londres par des fils spéciaux mis à la disposition de la compagnie par le gouvernement anglais, atterrit à Lisbonne, Gibraltar, et se termine à Malte. Capital, 16,250,000 fr.

2. *Compagnie Marseille, Alger et Malte.*

La ligne partira de Marseille, touchera à Bone, en Algérie, et rejoindra à Malte la Compagnie anglo-méditerranéenne. Le câble, d'une longueur de 862 milles, est en

voie de construction, et devra être posé avant le 15 août de cette année. Capital, 5 millions.

3. Compagnie anglo-méditerranéenne.

La compagnie possède deux câbles partant de Malte et aboutissant à Alexandrie. La longueur totale des deux câbles est de 1,800 milles. Un des câbles, construit aux frais de la compagnie, va en ligne directe. L'autre, affermé à la compagnie par le gouvernement anglais, longe la côte et touche à Tripoli et Benghazi. La compagnie se propose de poser un troisième câble direct. Elle a des traités avec la petite compagnie possédant un câble entre Malte et Modica, et des fils spéciaux à travers l'Italie. Capital, 6,500,000 fr.

4. Compagnie British Indian submarine Telegraph.

Le câble (d'une longueur de 3,600 milles) part de Suez, atterrit à Aden et se termine à Bombay. Cette ligne vient d'être achevée.

5. Compagnie British Indian.

Le câble (d'une longueur de 1,756 milles) est en voie de construction et doit être posé dans le commencement de l'année prochaine. Le câble partira de Pointe de Galles et touchera à Penang et Singapore. L'assemblée générale des actionnaires a résolu l'extension jusqu'à Hong-Kong avec atterrissage à Saïgon, si le Gouvernement français le désire. Capital, 13,500,000 fr. — Capital pour aller jusqu'à Hong-Kong, 7,500,000 fr.

6. Compagnie British Australian Telegraph.

Le câble (d'une longueur de 2,526 milles) est en voie de construction et doit être posé en 1871. Il doit partir de Singapore, se rattacher aux îles hollandaises, à Batavia. Ces lignes se continuent jusqu'à l'extrémité sud-est de Java.

De ce point, un second câble sera posé jusqu'à Port-Darwin, en Australie, touchant à Timor. De Port-Darwin à Burketown, en Queensland (une distance de 800 milles), une ligne de terre sera construite qui mettra les lignes de la société en communication avec le système télégraphique de Queensland, New-South-Wales, Victoria, l'Australie du sud et de l'ouest et Tasmania. Capital, 16,500,000 fr.

Toutes ces compagnies sont reliées entre elles par des traités exclusifs, et se protègent ainsi mieux que ne pourraient le faire des privilèges, tout en accordant au public une sécurité et des facilités plus grandes. Une unification pareille est en train de s'opérer avec les câbles transatlantiques, et ceux-ci étant déjà liés par des traités semblables avec le Western Union Telegraph Company, dont le réseau s'étend de Plaster-Cove jusqu'en Californie, il en résultera un réseau télégraphique qui, partant de San Francisco et passant par l'Angleterre ou la France, atteindra les contrées les plus éloignées de la Chine ou de l'Australie.

3^e PARTIE. — DOCUMENTS ALLEMANDS.

1. Recettes du Zollverein en 1869. — Le relevé général des recettes effectuées par le Zollverein pendant l'année 1869 vient d'être publié par le bureau central de l'association allemande à Berlin.

Les droits d'entrée ont rapporté pendant cette époque la somme de	99,554,645 fr.
Les droits de sortie, celle de	82,345
Et les recettes diverses	20,820
Soit un total de	99,657,810 fr.

En 1868, les recettes avaient été de 102,290,500 fr. Malgré l'agrandissement de son territoire, l'association a donc eu à constater, en 1869, une moins-value de 2,632,690 fr., soit 2.7 p. 100.

On aurait tort cependant de vouloir en inférer que le mouvement du commerce se soit ralenti; c'est du moins un fait avéré que les résultats satisfaisants de la récolte des deux dernières années, et la baisse du prix des principales denrées alimentaires qui en a été la suite, ont influé d'une manière favorable sur la consommation des populations allemandes, témoin l'accroissement signalé dans les importations des denrées coloniales. L'industrie des fers et des fontes, les usines, la meunerie, la soierie, la bijouterie, les manufactures de draps et de lainages, et beaucoup d'autres spécialités qui occupaient des bras nombreux, ont trouvé un débouché fructueux tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

Dans les bassins houillers, la demande du combustible a été tellement considérable, pendant les derniers mois de l'année antérieure, que les placements n'ont pu être réalisés, et les hauts fourneaux, constamment allumés, ont à peine pu suffire aux demandes. L'industrie cotonnière est la seule qui ait eu à se plaindre: elle a souffert de la triple épreuve des bas prix, d'un écoulement insuffisant et de la cherté de la matière première.

La moins-value signalée en 1869 tient uniquement à ce que l'importation des tabacs en feuilles et des sucres bruts a fléchi dans des proportions sensibles; pour le premier de ces articles, le déficit représente le chiffre de 2,437,500 fr.; pour le second, la somme de 2,625,000 fr.

Si l'on ajoutait les pertes signalées sur les fils de coton écri, les fils de lin blanchi, le sel, les cigares et les bestiaux, la moins-value atteindrait certainement un chiffre beaucoup plus élevé encore; heureusement, un grand nombre d'autres articles attestent un mouvement en sens inverse et viennent ainsi atténuer le déficit général. Je nommerai surtout les fontes brutes, les ouvrages en fer, machines, vins, cafés, riz, fruits du sud, harengs, huiles, fils et tissus de laine. L'importation de ces derniers a constamment été en augmentant depuis la réduction des droits d'entrée.

Le contingent apporté à la caisse commune par chacun des États associés représente les chiffres suivants:

	Fr.	
États appartenant à la Confédération du Nord.	84,941,360	soit 85.2 p. 100
En 1868.	88,171,090	86.1 —
Luxembourg	1,087,510	1.1 —
En 1868.	794,440	0.8 —
Bavière	5,475,800	5.5 —
En 1868.	5,276,998	5.2 —
Wurtemberg	1,849,880	1.9 —
En 1868.	2,155,552	2.1 —
Bade.	4,787,900	4.8 —
En 1868.	4,369,520	4.2 —
Hesse (rive gauche du Mein).	1,515,360	1.5 —
En 1868.	1,680,600	1.6 —

Réparties sur une population de 38,302,103 habitants, ces perceptions représentent, somme brute, un revenu de 2 fr. 60 c. par tête. Le chiffre correspondant de l'année antérieure a été de 2 fr. 75 c. Si l'on compare la recette réalisée par chacun des États associés en 1869 avec les données correspondantes de 1868, on trouve que la Prusse a eu à enregistrer une perte de 5,743,900 fr., dans laquelle la pro-

vince du Rhin figure, à raison de la moins-value des importations de tabacs en feuilles et de sucre brut, pour la somme de 2,304,500 fr.

Les autres États associés ont eu à enregistrer des bonis plus ou moins considérables, parmi lesquels nous citerons :

La Saxe	401,940 ^f
Le Mecklembourg	331,110
L'Oldenbourg	14,790
Lübeck	485,730
Brême	84,600
Hambourg	1,453,650

Les frais de régie et de contrôle se sont élevés, en 1869, à la somme de 12,907,870 fr., soit, comme l'année dernière, 13 p. 100 du chiffre brut de la recette. La diminution de 385,070 fr. que ces frais accusent, eu égard à l'année antérieure, tient à la suppression de la frontière douanière du Mecklembourg, par suite de l'accession de ce grand-duché au Zollverein.

Le chiffre net du revenu douanier représente donc la somme de 86,749,940 fr. qui, au prorata de la population, se répartit dans les proportions suivantes entre les États ci-après :

	1869.	1868.
	Fr.	Fr.
Confédération nord-allemande . . .	66,801,660	68,408,770
Luxembourg	452,880	471,100
Bavière	10,941,150	11,378,840
Wurtemberg	4,027,870	4,189,100
Bade	3,246,770	3,375,740
Hesse (rive gauche du Mein)	1,279,610	1,331,740
Ensemble	86,749,940	89,455,290

La moyenne du produit net de la recette, en 1869, se chiffre par 2 fr. 26 c. par tête, contre 2 fr. 35 c. en 1868. (*Analyse des documents officiels.*)

2. *Le budget de 1871 de la Confédération du Nord.* — Le projet de budget fédéral vient d'être présenté au reichstag pour l'année 1871. Il se chiffre en dépense à la somme de 290,423,580 fr., à savoir :

Dépenses ordinaires	272,707,000 ^f
Dépenses extraordinaires	17,716,580
Total égal	290,423,580

Le budget de l'année antérieure ayant représenté, — sauf plusieurs crédits supplémentaires subséquentement alloués par le parlement, — le chiffre de 284,844,360 francs, l'exercice 1871 accuse un excédant de dépense de 5,579,220 fr.

Voici comment la dépense ordinaire se répartit, en 1870 et 1871, sur les divers services attribués à la compétence de la Confédération.

	1871.	1870.
	Fr.	Fr.
Guerre	250,712,390	250,124,120
Marine	13,487,740	11,744,810
Affaires étrangères	3,320,740	3,122,750
Consulats fédéraux	1,328,810	1,257,950
Cabinet du chancelier fédéral . . .	1,029,200	832,330
Reichstag	77,110	77,110
Intérêts de l'emprunt fédéral . . .	2,295,000	1,687,500
Cour des comptes	236,250	223,830
Tribunal suprême de commerce . .	219,760	»
Totaux	272,707,000	269,070,400

La dépense extraordinaire se décompose comme suit :

	1871.	1870.
Guerre.	933,470 ^f	4,691,540 ^f
Marine.	16,512,980	9,856,410
Postes.	45,830	120,270 ⁱ
Télégraphes.	224,300	291,780
Cabinet du chancelier fédéral.	»	667,710
Ministère des affaires étrangères.	»	112,500
Consulats fédéraux.	»	33,750
Totaux.	17,716,580	15,773,960

En plus : Budget ordinaire, 3,636,600 fr. ; — budget extraordinaire, 1,942,620 fr.

Le budget des recettes qui, on le sait, subit la loi du budget des dépenses, présente les résultats suivants :

	1871.	1870.
Droits de douane et de consommation.	182,154,380 ^f	181,901,060 ^f
Timbre des lettres de change.	3,360,000	3,360,000
Postes.	9,002,680	991,320
Télégraphes.	224,340	291,780
Services divers.	503,580	388,400
Produit de l'emprunt fédéral.	7,578,470	4,691,540
Totaux.	202,823,450	191,624,100

Comme le produit de ces allocations, malgré l'augmentation considérable du revenu des postes et les versements sur l'emprunt de 1867, est insuffisant pour faire face aux dépenses, le gouvernement fédéral se voit obligé, comme d'habitude, de demander aux cotisations matriculaires les crédits nécessaires pour couvrir le déficit présumé, qui s'élève à 87,600,580 fr.

Les divers États confédérés auront à se partager cette charge au prorata de leur population dans les proportions suivantes :

	1871.	1870.
Prusse.	72,185,940 ^f	77,870,450 ^f
Lauenbourg.	151,330	155,420
Saxe royale.	7,328,260	7,545,590
Hesse.	779,630	812,250
Mecklembourg-Schwérin.	1,732,790	1,787,860
Saxe-Weimar.	528,340	463,620
Mecklembourg-Strélitz.	307,030	309,420
Oldenbourg.	754,130	635,630
Brunswick.	845,250	897,250
Saxe-Meiningen.	337,640	296,550
Saxe-Altenbourg.	274,770	229,280
Saxe-Cobourg-Gotha.	23,260	19,170
Anhalt.	340,850	305,290
Schwartzbourg-Rudolstadt.	140,880	122,970
Schwartzbourg-Sondershausen.	125,610	110,760
Waldeck.	110,450	96,790
Reuss (branche aînée).	85,700	71,440
Reuss (branche cadette).	163,800	140,410
Schaumbourg-Lippe.	59,270	50,890
Lippe.	226,600	189,820
Lubeck.	81,450	70,190
Brême.	270,000	274,670
Hambourg.	747,600	764,780
Totaux.	87,600,580	93,220,500

Parcourons maintenant les divers chapitres du budget fédéral, en commençant par les plus importants, ceux de la guerre et de la marine.

(La suite au prochain numéro.)